



La Ville de Magog interdit TikTok sur tous ses appareils

Magog, le 1^{er} **mars 2023** – À la suite des recommandations gouvernementales et de celles émises par de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), la Ville de Magog interdit l'installation et l'utilisation de l'application TikTok sur tous ses téléphones, tablettes et ordinateurs, par souci de protection de ses données.

Elle suspend également ses activités sur son compte professionnel. En ce sens, aucun nouveau contenu ne sera publié jusqu'à nouvel ordre.

Bien qu'aucune information ne démontre que l'application représente une menace pour la sécurité des renseignements personnels, la Ville de Magog tient à agir de façon préventive afin d'assurer la protection de ses données.

La Ville de Magog poursuivra son analyse de la situation. Ces mesures pourraient être ajustées en fonction des futurs développements.

- 30 -

Source et information :

Direction des communications, technologies et services aux citoyens Ville de Magog 819 843-3333, poste 444

